

Aide-mémoire et résumé des règlements

Voici un résumé des règlements du camping afin de permettre à tous d'être plus heureux de vivre côte-à-côte.

- Couvre-feu : Nous demandons un silence quasi-total après 23 h et minuit les vendredis et samedis (Ref. 17)
- Véhicules : Le campeur doit limiter ses déplacements au minimum avec son véhicule et ce dernier doit être entièrement stationné sur l'aire du terrain de location. Tous les véhicules motorisés doivent respecter la vitesse maximale de 8 km/h sur le terrain. (Ref. 11)
- Remorques : Aucun entreposage de remorque n'est permis sur le terrain, elles doivent être entreposées dans le stationnement pour les remorques. (Ref. 15)
- Stationnement : Le stationnement des visiteurs est situé à l'entrée du camping, près de l'accueil. (Ref. 12)
- Motocyclettes et VTT : Les motocyclettes silencieuses et VTT sont autorisés sur le camping, mais ils doivent limiter leurs déplacements entre le terrain du propriétaire et la sortie du camping. Les promenades sur le terrain sont interdites. Les heures autorisées pour les déplacements sont de 7h à 21h. (Ref. 14.)
- Famille et visiteurs : Le campeur est responsable d'informer ses invités des règlements en vigueur. (Ref. 7.9)
- Bruit : Tout bruit ou musique pouvant incommoder les voisins ne sont pas tolérés. Le respect du voisinage est de mise. (Ref 22.2)
- Pétards : Les feux d'artifice et pétards (Éléments pyrotechnique) sont interdits en tout temps sur le camping. (Ref. 24.3)

- Animaux de compagnie : Les animaux doivent être en laisse en tout temps, les excréments ramassés et l'animal ne doit pas déranger le voisinage. (Ref. 30.)
- Baignade : Il n'y a aucun surveillant sur le camping, la baignade est à vos risques et est interdite dans l'entrée de la baie (passe), dans le canal réservé au passage des bateaux. (Ref. 31.)
- Déchets et propreté : Les ordures devront être déposées dans les bacs prévus à cet effet à l'endroit désigné. (Ref. 32)
- Respect de l'environnement : Les campeurs doivent adopter un comportement qui respecte l'environnement. (Ref. 37.)
- Expulsion : Le C.A. du camping se réserve le droit d'expulser sans remboursement tout campeur et visiteur qu'il juge indésirable. (Ref. 1.7)
- Non-responsabilité : La Coopérative ne se tient, en aucun cas, responsable des dommages survenant sur le terrain, qu'ils soient causés par la nature ou par l'homme. (Ref. 18)
- Acte criminel : Tout acte criminel ou présumé avoir été commis sur le camping sera automatiquement rapporté à la Sûreté du Québec (Ref. 20)

IMPORTANT

Toute personne qui commet un **geste méprisable envers les règlements** ou envers un **employé** ou un **membre du conseil d'administration** sera considérée comme **client indésirable** et sera **expulsé** immédiatement. (Ref.1.6, 1.7, 1.8)

Vous pouvez consulter la version complète des règlements généraux au bureau de l'administration (accueil).

Nous vous souhaitons un agréable séjour!

Informations Générales et installations

- 3 Chalets à louer ;
- 127 terrains saisonniers ;
- 18 terrains pour passants ;
 - 1 terrain 1 service (201)
 - 3 terrains 2 services (200, 202 et 204)
 - 14 terrains 3 services (200 et 202 à 223 et 1B à 1D)
- À proximité de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints (10 minutes - épicerie, SAQ, magasins, restaurants, golf, salle de quilles, etc.) ;
- Directement en bordure du réservoir Taureau (lac navigable de 95km²) ;
- Accès aux services (douche, toilettes, buanderie) ;
- Pavillon des loisirs (billards, jeux intérieurs);
- Parc (jeux pour enfants, volley-ball, fers, pétanque);
- Plage naturelle non surveillée (baignade à vos risques) ;
- Accès contrôlé 24h/24;
- Marina 149 places;
- Rampe de mise à l'eau;
- Wi Fi.

Loisirs

- Épluchette, soirées dansantes avec DJ ou groupe de musique, Halloween, tournoi de pêche ;
- Jeux gonflables ;
- Parc (Jeux pour enfants, volley-ball, jeux de fers, pétanque) ;
- Billard, hockey sur table, ping pong.

Activités diverses

- Accès aux sentiers de VTT ;
- Pêche ;
- Chasse ;
- À proximité de la Réserve faunique Mastigouche ;
 - Parc régional du Lac Taureau.



BIENVENUE

531 ch. Froment
Saint-Michel-des-Saints, Qc
J0K 3B0
Téléphone : (450) 833-6037



COUVRE-FEU
23H00

